

**Rapport de la Commission de gestion au
Conseil Intercommunal de l'AEE du 25 avril 2024**

Commission : MM. Johnny BUHLER, Christian LAVANCHY et Leonardo SCAPOZZA

Objet : Préavis du Comité de Direction No 10/2021-2026 – Comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion du conseil intercommunal de l'AEE a tenu sa séance le 10 avril 2024, en présence des délégués responsables du comité de direction Mme Isabelle Jacquet, M. Jean-Christophe Muller, M. Hélio Barreto. Nous tenons à remercier le CODIR pour l'envoi des documents à la commission dans les temps prévus par le règlement.

Sur la base de cette séance, pendant laquelle la commission de gestion a examiné les chapitres des comptes 2023 les uns après les autres en les comparant avec le budget 2023 et les comptes 2022, le rapport de l'organe de révision, Fiduciaire Bettex Frères et Partenaires SA, des informations, des réponses aux questions posées, et de nos réflexions, on vous livre ci-après nos commentaires et recommandations :

1. Appréciation des Comptes 2023

Le rapport de la fiduciaire Bettex Frères et Partenaires SA sur les comptes 2023 statue que sur la base de leur mission d'examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Les comptes 2023 ne présente aucune surprise par rapport au comptes 2022 avec un excédent de recette en augmentation de 117'987.60 CHF mais une diminution de 948'260.20 CHF par rapport au budget 2023 construit avec une grande prudence par rapport aux rentrées et une tendance à la hausse pour les dépenses. Cette différence entre budget et comptes a été récurrente pendant les dernières années et le CODIR a essayé pour le budget 2024 de faire des estimations plus proches de la réalité pour avoir des différences entre budget et comptes moins importantes.

L'augmentation d'excédent de recette pour 2023 comparé à 2022 est justifiée par le fait qu'en générale il y a eu une augmentation de l'utilisations des services fournis par l'AEE à la population et en particulier aux familles, comme rapporté dans les tableaux d'occupations des crèches et UAPE fournis par le CODR dans le préavis. L'excédent annuel de charges 2023 pour les communes, après facturation aux parents, par place disponible est de 3'114.- CHF pour les crèches et 2'620.- CHF pour l'UAPE.

Pendant la discussion, les représentants du CODIR de l'AEE nous ont confirmé que l'AEE continuera à travailler pour obtenir le meilleur bilan qualité/prix pour les communes et la population des villages d'Asse et Boiron.

2. Conclusion

En remerciant Mme Isabelle Jacquet, M. Jean-Christophe Muller et M. Hélio Barreto pour leur disponibilité, les explications données et vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les délégués, d'approuver le préavis No 10/2021-2026 – Comptes 2023 et par conséquent

D'accepter les comptes 2023 de l'AEE tel que présentés par le CODIR.

Fait à Grens le 18 avril 2024

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Johnny BUHLER
Membre



Christian LAVANCHY
Membre



Leonardo Scapozza
Membre

